



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
26 juin 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-deuxième réunion
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

APERÇU DES QUESTIONS SOULEVEES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PROJETS ET ACTIVITES PRESENTES A LA 52^e REUNION DU COMITE EXECUTIF

Introduction

1. Ce document est organisé en trois sections. La Section I fournit des données chiffrées sur les soumissions à la 52^e réunion reçues par les agences d'exécution et bilatérales. Elle comprend également une évaluation du solde disponible par rapport aux fonds sollicités et propose des solutions pour gérer la trésorerie en cas de financement insuffisant. La Section II présente les questions d'orientation recensées par le Secrétariat suite à l'examen des soumissions, lors de la réunion. La Section III, qui est nouvelle, présente plusieurs soumissions reçues des agences d'exécution, qui sont pour la majorité des propositions d'amendement aux projets approuvés ou aux tranches annuelles d'accords pluriannuels. Bien qu'elles ne comprennent pas de demandes de financement complémentaire, les modifications proposées pourraient avoir des conséquences sur l'allocation et l'utilisation des fonds déjà approuvés et les activités prévues dans les accords existants. Une décision du Comité exécutif est attendue dans chacun de ces cas. Cette sous-section est intitulée *Soumissions comprenant des propositions d'amendement à des projets en cours*.

Section I. Soumissions par des agences d'exécution et bilatérales

2. Le Secrétariat a reçu des propositions de plans pluriannuels, de projets et d'activités devant être soumis à la 52^e réunion et s'élevant au total à 51 806 188 \$US. Ce montant comprend la valeur totale des nouveaux accords pluriannuels proposés pour une approbation de principe.

3. Il couvre 66 demandes de financement qui comprennent des tranches annuelles spécifiques et d'autres projets/activités s'élevant à 49 848 894 \$US (y compris des coûts d'appui d'agence le cas échéant). Le nombre de projets et de programmes transmis au Comité exécutif suite à l'examen du Secrétariat s'élève à 55 soit 83,3 % du nombre total de demandes de financement, leur valeur étant de 40 289 357 \$US soit 80,8 % de la valeur totale des demandes.

4. La liste des projets recommandés par le Secrétariat pour approbation globale contient 35 activités d'une valeur totale de 10 254 837 \$US. Elles représentent 53 % du nombre total de demandes de financement reçues et 20,6 % de la valeur des financements sollicités. Une liste de ces projets figure à l'Annexe I.

5. Vingt projets et activités sont recommandés par le Secrétariat pour examen individuel pour un certain nombre de raisons allant du coût des projets à l'allocation des fonds à des entreprises établies après juillet 1995. Ces projets représentent 30,3 % des demandes de financement et 60,3 % de la valeur des financements sollicités. La liste des projets pour examen individuel figure à l'Annexe II. On notera qu'aucune soumission incomplète n'a été transmise à la réunion et que 11 projets/activités ont été retirés par les agences qui les avaient soumis.

Situation du Fonds

6. Au moment de la rédaction du présent document, le solde du Fonds multilatéral s'élevait à 76 100 160 \$US mais 37 734 395 \$US se composaient de billets à ordre, dont 6 825 656 \$US devant être encaissés en août et 4 579 700 \$US en novembre 2007, et le solde en 2008, 2009 ou plus tard. Le solde disponible à ce jour (38 365 765 \$US) ne sera pas suffisant pour couvrir tous

les projets et activités soumis à l'examen de la 52^e réunion, au niveau de financement attendu de 40 289 357 \$US, si les projets figurant sur la liste en vue d'une approbation globale ou d'un examen individuel sont approuvés au niveau de financement proposé.

7. Cette situation pourrait toutefois changer dans deux cas de figure. Dans le premier, le solde disponible pourrait augmenter en raison du paiement de contributions en espèces par les Parties d'ici la réunion, et ainsi combler partiellement ou totalement le déficit. Dans le second, les niveaux de financement des projets soumis pourraient être réduits.

8. Si ces deux cas de figure ne permettent pas de combler le déficit, les billets à ordre d'un montant de 6 825 656 \$US devant être encaissés en août devraient être suffisants pour fournir le financement sollicité à cette réunion. La situation à cet égard sera évaluée lors de la réunion.

Section II. Questions d'orientation recensées lors de l'examen des projets

9. Aucune question particulière recensée lors de l'examen des projets ne mérite d'être portée à l'attention du Comité exécutif.

10. On notera que toutes les tranches annuelles des accords pluriannuels (à l'exception de celles concernant le secteur de la production de SAO) ont fourni un tableau récapitulatif en annexe. Ceci est conforme à la décision 51/13 du comité exécutif qui demandait « d'adopter sur une base provisoire le nouveau modèle de présentation pour les plans pluriannuels aux fins d'examen à la 53^e réunion. » Il s'agit toutefois de la première présentation de ces tableaux, qui devraient donc être considérés comme des travaux en cours. Les membres du Comité exécutif sont invités à soumettre leurs observations et suggestions pour les rendre plus utiles en tant qu'outils de suivi des progrès.

Section III. Soumissions contenant des propositions d'amendement à des projets en cours

11. Les soumissions suivantes ont été reçues.

| Pays | Soumission | Agence d'exécution/Organisation |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Chine | Amendement proposé au programme de travail pour 2007 relevant du plan du secteur de la production de CFC | Banque mondiale |
| Chine | Niveau de référence pour le TCC | Secrétariat du Fonds, Secrétariat de l'ozone, Banque mondiale, SEPA |
| Cuba | Plan national d'élimination des CFC | PNUD |
| Indonésie | Financement d'entreprises établies après juillet 1995 | PNUD |

| Pays | Soumission | Agence d'exécution/Organisation |
|--------------|-----------------------------------------------|---------------------------------|
| Kirghizistan | Gestion des halons et stratégie de conformité | ONUDI |
| Liban | Plan national d'élimination des CFC | PNUD |

Chine

Amendement proposé au programme de travail pour 2007 relevant du plan du secteur de la production de CFC

Description du Projet

12. La Banque mondiale demande pour le compte de la Chine un amendement au programme de travail pour 2007 relevant du plan du secteur de la production de CFC en vue de la réaffectation de 2 millions \$US à un projet pilote visant le remplacement des refroidisseurs à base de CFC. Le Comité exécutif a approuvé, à sa 50^e réunion, le programme de travail annuel proposé pour 2007 du plan du secteur chinois de la production de CFC et a décaissé, à sa 51^e réunion, 24 millions \$US pour la mise en œuvre du programme annuel pour 2007 après avoir été satisfait des résultats de la vérification de la production de CFC en 2006.

13. A sa 47^e réunion, le Comité exécutif a approuvé le projet mondial de démonstration sur le remplacement des refroidisseurs, qui bénéficie d'un financement de 6,8 millions \$US et est mis en œuvre par la Banque mondiale. La Chine était l'un des pays participants et sa part escomptée du financement s'élevait à 1 million \$US. L'accès à ce financement était toutefois subordonné à la disponibilité de 2 millions \$US issus de sources externes avant que le projet ne puisse démarrer. Parmi les différentes sources possibles de financement externe, à savoir les programmes nationaux, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds pour le carbone, le FEM a exclu le cofinancement du programme de remplacement des refroidisseurs, jugeant qu'il ne figurait pas parmi ses priorités pour la Chine, tandis que le Fonds pour le carbone a demandé une réduction certifiée des émissions plus importante que celle pouvant être produite par le programme.

14. La Banque mondiale et la SEPA proposent de réaffecter, en tant que financement externe, 2 millions \$US du plan du secteur de la production de CFC afin d'accéder au 1 million \$US du programme mondial de remplacement des refroidisseurs. Ces 3 millions \$US seront déclarés comme des prêts à des conditions de faveur pour démontrer la faisabilité du financement du remplacement des refroidisseurs à base de CFC. On estime à 1 404 le nombre de refroidisseurs de ce type utilisés dans le pays, qui consomment environ 88 tonnes de CFC vierge par an.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

15. Les modalités de financement du remplacement mondial des refroidisseurs ont été définies par le Comité exécutif dans les décisions 45/4, 46/33, 47/26 et 48/24. Concernant la définition du financement externe, la décision 46/33 stipule clairement que « Le projet compte

utiliser des ressources financières autres que celles du Fonds multilatéral, telles que les programmes nationaux, le financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources ». L'utilisation de fonds non affectés du plan du secteur de la production de CFC n'est donc pas compatible avec cette définition. Elle serait contraire à l'objectif original qui était de financer le programme de remplacement des refroidisseurs par le Fonds multilatéral, qui doit fournir un financement initial pour démontrer la faisabilité technique et financière du remplacement des refroidisseurs à base de CFC et faciliter le financement du programme par d'autres sources.

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

16. Sur la base de l'observation ci-dessus, le Secrétariat n'est pas en mesure de recommander l'approbation de l'amendement proposé.

Données de référence sur le TCC en Chine

Introduction

17. L'évaluation des projets et accords d'élimination du TCC, qui a été réalisée par l'Administrateur principal chargé de l'évaluation et de la surveillance en 2006, a attiré l'attention sur le fait que les données de référence sur le TCC en Chine ont changé quatre fois entre 2002 et 2007. Ces modifications ont été récapitulées comme suit dans le rapport d'évaluation finale de l'étude de cas de la Chine :

Modification des données de référence

| Catégorie | Novembre 2001*** (Article 7) | Novembre 2002 (Agents de transf. - Phase I) | Octobre 2005 (Article 7) | Février 2006 (Agents de transf. - Phase II) et Article 7 | Mai 2006 (Article 7) |
|--------------|------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------|
| Consommation | 55 903,8 | 25 359 | 38 220,6 | 55 891,4** | 38 220,6 |
| Production | 29 367,4 | 86 280* | 29 367,4 | 29 367,4 | 11 696,7 |

* Production et importations.

** 55 903 dans le plan d'élimination accélérée.

***UNEP/OzL.Pro/14/3 Appendice XIII – Annexe B Données de référence (production et consommation) pour les Parties visées à l'Article 5 (tonnes PAO). Les données de référence n'ont pas changé entre 2000 et 2003 dans la base de données diffusée par le Secrétariat de l'ozone.

18. Lors de l'examen du rapport d'évaluation, le Comité exécutif a décidé « de demander à la Chine, en coopération avec le Secrétariat de l'ozone, le Secrétariat du Fonds et la Banque mondiale, de clarifier la consommation et la production de référence de tétrachlorure de carbone et d'en faire rapport au Comité exécutif, dans les meilleurs délais possibles » (décision 51/11 c)).

La réglementation des agents de transformation à base de SAO du Protocole de Montréal et le plan sectoriel chinois sur les agents de transformation

19. Pour le Protocole de Montréal, les données de référence constituent non seulement un niveau historique mais aussi un repère à valeur juridique à partir duquel la conformité de chaque Partie peut être déterminée. Le gouvernement chinois, représenté par l'Administration chargée de la protection de l'environnement (SEPA), a toutefois beaucoup de mal à procéder à la révision des données historiques pour « rétablir les faits ». Car il n'est pas facile de faire la distinction entre l'utilisation du TCC dans les charges d'alimentation, les agents de transformation et les solvants pour les années 1998-2000, lesquelles servent de base au calcul des données de référence. La SEPA s'inquiète des conséquences qu'une nouvelle modification des données de référence pourrait avoir sur la capacité de la Chine à respecter l'élimination de TCC requise par le Protocole de Montréal, si cette modification entraîne une réduction du niveau de référence. La SEPA aimerait également connaître les conséquences de toute modification de ce niveau sur les deux accords de la Phase I et de la Phase II du plan sectoriel sur les TCC, car les calendriers de réduction de la production et de la consommation de TCC figurant dans ces accords ont été définis à l'aide des données de référence disponibles à l'époque et ont été utilisés pour calculer les limites de production et de consommation de TCC annuelles maximales autorisées par le calendrier du Protocole de Montréal. La SEPA aimerait savoir si la modification du niveau de référence entraînerait la révision des calendriers de réduction.

20. Il est toutefois établi que la réglementation des agents de transformation à base de SAO relevant du Protocole de Montréal, dont les TCC, constitue un processus assez unique. Premièrement, il distingue l'utilisation en tant que charges d'alimentation et les usages réglementés en tant qu'agents de transformation ou que solvants. Deuxièmement, il suit une procédure évolutive et ouverte, définie par la Réunion des Parties, qui prévoit que les applications de SAO peuvent être ajoutées ou supprimées d'une liste d'utilisations de substances réglementées en tant qu'agents de transformation. Troisièmement, un traitement différencié est accordé aux Parties visées à l'Article 5 concernant le respect de la réglementation croissante des SAO utilisées comme agents de transformation. Ce traitement est défini dans la décision X/14 de la dixième Réunion des Parties. Concernant le traitement des Parties visées à l'Article 5, la décision (sous-paragraphes 3b) et 5) stipule :

« 3. Que les quantités de substances réglementées produites ou importées pour être utilisées comme agents de transformation dans des usines et installations qui étaient en service avant le 1^{er} janvier 1999 ne devraient pas être prises en compte pour le calcul de la production et de la consommation à partir du 1^{er} janvier 2002, sous réserve que :

- a) Dans le cas des Parties visées à l'article 5, les émissions de substances réglementées provenant de leur emploi comme agents de transformation aient été ramenées à des niveaux convenus, que le Comité exécutif aura jugés raisonnables et d'un bon rapport coût-efficacité sans entraîner pour autant un abandon injustifié des infrastructures en place. A cette fin, le Comité exécutif pourra envisager diverses options, énumérées ci-après au paragraphe 5. »

« 5. Que les surcoûts entraînés par l'application de mesures d'un bon rapport coût-efficacité (adoption de nouveaux procédés, fermeture d'usines, techniques permettant de réduire les émissions, rationalisation du secteur industriel) ... »

21. La décision indique que tant qu'une Partie visée à l'Article 5 a un accord avec le Comité exécutif concernant la réduction des émissions issues d'applications comme agents de transformation énumérées au Tableau A de la décision X/14 de la Réunion des Parties, la production et la consommation associées à ces applications devraient être exclues du calcul de la production et de la consommation annuelle des substances réglementées du pays à partir de 2002, à condition que les émissions des applications comme agents de transformation soient compatibles avec les niveaux convenus par le Comité exécutif. Cette production et cette consommation ne seront donc pas incluses lors de la mesure de la conformité du pays concerné.

22. Si l'on suit ce raisonnement, la production et la consommation de TCC et de CFC-113 de la Phase I du plan sectoriel de la Chine devraient être exemptées du calcul lors de l'évaluation de la conformité de ce pays aux réglementations de la production et de la consommation de TCC depuis 2002, lorsque la Phase I a été approuvée par le Comité exécutif, car cette phase a pour objet de réduire les émissions issues des applications comme agents de transformation énumérées au Tableau A de la décision X/14. La production et la consommation de TCC de la Phase II du plan sectoriel devraient être traitées de la même manière après l'approbation de cette phase par le Comité exécutif en 2005, car la Phase II est censée couvrir les émissions issues des applications comme agents de transformation, énumérées dans le Tableau A révisé de la décision XV/6 et le Tableau A-bis de la décision XVII/8, et de toute autre application réglementée par une décision de la Réunion des Parties.

23. Si la production et la consommation de TCC couvertes par les deux phases du plan sectoriel, qui représentent la quasi-totalité de la production et de la consommation réglementées de TCC en Chine, sont exclues du calcul de la conformité, il y a peu de chances que la Chine dépasse les cibles de conformité du Protocole de Montréal calculées sur la base du niveau de référence actuel ou révisé. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter sur les conséquences qu'une modification du niveau de référence pourrait avoir sur la capacité de la Chine à respecter le calendrier de réglementation.

24. Concernant les conséquences de la modification du niveau de référence sur les deux accords du plan sectoriel, les données de référence ont été utilisées pour définir les niveaux annuels maximum admissibles pour la production et la consommation de TCC fixés dans ces accords en conformité avec les exigences du Protocole de Montréal, en particulier en 2005 et 2010. La Chine a accepté ces cibles annuelles, « raisonnables et d'un bon rapport-efficacité sans entraîner pour autant un abandon injustifié des infrastructures en place ». Toutefois, conformément à la décision X/14, la production et la consommation de TCC figurant dans ces accords ne devraient pas être prises en compte lors de l'évaluation de la conformité de la Chine après la conclusion des accords avec le Comité exécutif. Ces accords sont donc dissociés du niveau de référence et du calendrier de conformité calculés à partir de cette date et ne doivent pas nécessairement refléter la modification des données de référence, à condition que les émissions issues des applications comme agents de transformation soient compatibles avec les niveaux convenus avec le Comité exécutif. En d'autres termes, ces accords n'affectent en rien la situation de conformité tant qu'ils sont appliqués comme convenu entre la Chine et le Comité exécutif.

25. La modification des données de référence pourrait toutefois influencer sur le niveau de production de TCC autorisé pour satisfaire les besoins nationaux de base des pays visés à l'Article 5 avant 2010. Une décision de la Réunion des Parties est nécessaire pour modifier les données de référence. Toute demande de modification doit être examinée par le Comité d'application conformément à la décision XV/19 de la quinzième Réunion des Parties.

Texte proposé pour une décision du Comité exécutif

26. Reconnaissant la complexité du problème, en particulier l'interprétation de la décision X/14 de la Réunion des Parties et ses conséquences sur la situation de conformité de la Chine, ce pays aimerait que certaines précisions soient consignées par écrit. Le texte proposé ci-dessous a été révisé et accepté par le Secrétariat de l'ozone. Ceci étant précisé, le Comité exécutif est invité à :

- a) Demander à la Chine de réexaminer ses données de production et de consommation de TCC entre 1998 et 2000, pour rétablir les données historiques les plus proches, et soumettre ses données pour 1999 et 2000 avec le niveau de détail demandé par le Secrétariat de l'ozone pour calculer les données de référence. Conformément à la décision X/14 de la dixième Réunion des Parties, ceci devrait être fait étant entendu que :
 - i) Tant que la Chine atteint les objectifs de réduction de ses émissions, définis dans les accords conclus avec le Comité exécutif pour les phases I et II du plan sectoriel sur les agents de transformation, la production et la consommation de TCC associées aux applications comme agents de transformation figurant dans ces accords ne seront pas incluses dans la production et la consommation de TCC pour déterminer la situation de conformité de la Chine à partir de 2002, pour ce qui est des applications du TCC couvertes par la Phase I, et de 2005, pour ce qui est des applications couvertes à partir de la Phase II ; et
 - ii) Dès lors que la production et la consommation de TCC couvertes par les deux accords du plan sectoriel ne doivent pas être incluses dans le calcul de la production et de la consommation utilisé pour déterminer la conformité, la modification des données de référence n'entraîne pas celle des accords du plan sectoriel sur les agents de transformation.
- b) Communiquer le libellé ci-dessus lorsqu'il aura été adopté en tant que décision, à la Réunion des Parties dans son rapport annuel, par le biais du Secrétariat de l'ozone.

Cuba

Plan national d'élimination des CFC

27. Le PNUD, en tant qu'agence exécution principale du PNE de Cuba, a soumis à la 52^e réunion du Comité exécutif une demande concernant l'acquisition de deux véhicules devant être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PNE.

Historique

28. Le PNUD a soumis, pour le compte du gouvernement de Cuba, une demande concernant la troisième tranche du plan national cubain d'élimination des CFC (PNE), avec le rapport de vérification requis par l'accord, pour examen par le Comité exécutif à sa 51^e réunion. Notant que la mise en œuvre des activités d'élimination par le PNUD venait tout juste de commencer à Cuba, et étant donné le niveau de ressources toujours disponibles, le Comité exécutif a décidé, entre autres, d'autoriser la soumission conjointe des troisième et quatrième tranches du PNE à la 53^e réunion du Comité à condition que les activités d'élimination soient mises en œuvre et que le financement disponible ait été décaissé (décision 51/16 b)).

Demande du gouvernement cubain

29. Pour que le PNE soit mis en œuvre avec succès, le gouvernement cubain estime nécessaire d'acquérir deux véhicules utilitaires et de les convertir en ateliers d'entretien mobiles afin de faciliter la conversion des systèmes commerciaux à base de CFC dans le pays, de transporter les techniciens en réfrigération aux ateliers de formation et de suivre la mise en œuvre du PNE. Les transports sont un obstacle important à Cuba et le gouvernement n'est pas en mesure de fournir les moyens de transport nécessaires à la mise en œuvre du projet. Le coût de ces deux véhicules a été estimé à 44 000 \$US.

30. Le PNUD a étudié la possibilité de souscrire à un crédit-bail mais a conclu que les coûts encourus seraient supérieurs à ceux des véhicules. Leur modification, nécessaire à leur utilisation comme ateliers mobiles, n'est par ailleurs généralement pas autorisée par les sociétés de crédit-bail.

31. Cette demande est soumise étant entendu qu'en cas d'achat les véhicules resteront la propriété du projet jusqu'à sa clôture. Ils seront alors soit vendus, le produit de leur vente étant réinvesti dans la mise en œuvre du projet, soit donnés à l'Unité de l'ozone de Cuba pour les travaux de vulgarisation destinés au secteur de la réfrigération dans le cadre de la cession officielle du projet.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

32. La demande du gouvernement cubain s'inscrit dans le cadre de la décision 46/37 relative aux dispositions sur la souplesse contenues dans les accords pertinents, concernant les modifications de la portée et de la nature des activités prévues dans le document de projet sur lequel l'approbation de principe du plan global d'élimination a été basée. Conformément à cette décision, toute modification importante proposée de la portée et de la nature des activités prévues dans le document de projet doit être soumise à l'approbation du Comité exécutif dans le cadre du plan annuel de mise en œuvre pour l'année suivante. La demande d'acquisition de deux véhicules pour la mise en œuvre du PNE de Cuba a été catégorisée comme une modification importante de l'accord.

33. En 2006, le gouvernement cubain a déclaré, dans le rapport périodique sur la mise en œuvre de son programme de pays, une consommation de CFC de 67,2 tonnes PAO utilisées dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et 172,4 tonnes PAO utilisées dans la production d'inhalateurs à doseur. Cette consommation est de 20,4 tonnes PAO inférieure au

niveau maximum admissible stipulé dans l'accord avec le Comité exécutif (à savoir, 260 tonnes PAO). A ce jour, la réduction du niveau de consommation de CFC a été atteinte grâce à des activités mises en œuvre par le gouvernement cubain, comprenant la conversion des réfrigérateurs ménagers, et par le gouvernement canadien dans le contexte du PNE de Cuba.

34. Le PNUD a indiqué que 220 000 \$US ont été dépensés à ce jour pour l'achat de matériel pour le programme de conversion. Tous les techniciens qui participeront à ce programme ont déjà été dûment formés. Ce programme comprendra la conversion d'un grand nombre de systèmes de réfrigération sur l'ensemble du territoire. Aucun projet antérieur ne s'est à ce jour rendu chez les utilisateurs finaux anticipés dans le PNE.

35. Le PNUD a également étudié les différentes options prévues dans ses règles et lignes directrices pour la fourniture de véhicules, y compris l'achat, le crédit-bail et la location. D'autres options, telles que la sous-traitance du transport des techniciens et du matériel ou la fourniture d'une compensation monétaire aux personnes utilisant leur propre véhicule pour le projet, ont été abandonnées car elles n'ont pas été jugées possibles dans les conditions de Cuba. L'achat d'un véhicule semble donc être l'option la plus économique, comme indiqué ci-dessous :

| | |
|----------------------|----------------------|
| Achat | 22 000 \$US |
| Crédit-bail | 26 400 \$US |
| Location sur 30 mois | 37 500 à 40 000 \$US |
| Location sur 42 mois | 52 500 à 55 000 \$US |

36. Le PNUD a également étudié la possibilité d'acheter des remorques pouvant servir au transport du matériel, des outils et de l'équipement. La location de véhicules resterait toutefois nécessaire et cette option n'a donc pas été jugée rentable.

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

37. Le Comité exécutif est invité à examiner la demande du gouvernement cubain concernant l'achat de deux véhicules devant être utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PNE.

Indonésie

Demande d'autorisation au Comité exécutif concernant l'affectation de fonds à des entreprises établies après juillet 1995

Description du projet

38. Le PNUD, en sa qualité d'agence principale, a soumis à la 52^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement indonésien, une demande d'amendement du plan annuel de mise en œuvre approuvé à la 51^e réunion, afin de permettre aux entreprises dont la capacité de production a été établie après juillet 1995 de bénéficier du soutien prévu par l'accord. La décision 51/12 demande que les agences d'exécution sollicitent l'autorisation du Comité exécutif avant d'utiliser la souplesse prévue dans les accords pluriannuels pour que des fonds soient affectés à des entreprises établies après juillet 1995 lorsque les pays se sont engagés à procéder à l'élimination totale de la SAO concernée.

39. L'accord entre l'Indonésie et le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, approuvé par la décision 44/39, engage le pays à éliminer son utilisation réglementée des CFC selon un calendrier convenu. Il précise par ailleurs que l'Indonésie se réserve le droit de solliciter séparément un financement pour le secteur des inhalateurs à doseur. Le paragraphe 7 de l'Accord précise : « Bien que le financement ait été déterminé sur la base des estimations des besoins du Pays dans le but de respecter ses obligations en vertu du présent Accord, le Comité exécutif accepte que le Pays utilise le financement accordé à d'autres fins, pouvant démontrer que l'élimination se fera ainsi de manière plus ordonnée tout en respectant le présent Accord, que cet emploi des fonds ait été envisagé ou non lors de la détermination du montant du financement accordé en vertu du présent Accord. Toute modification à l'utilisation du financement doit toutefois être documentée à l'avance dans le programme annuel de mise en œuvre du Pays, entérinée par le Comité exécutif [...] et être assujettie à une vérification indépendante [...]. »

40. Le PNUD a fourni sur demande une liste des entreprises dont la capacité de production a été établie après juillet 1995 tout en précisant qu'elle était susceptible d'être complétée. Le PNUD a fait remarquer que 2007 étant la dernière année prévue pour l'élimination totale de la consommation indonésienne des substances susmentionnées, il est important que ce pays et les agences d'exécution soient autorisés à s'attaquer à la consommation restante dans les entreprises de tous les sous-secteurs qui ont été établies avant ou après juillet 1995.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

41. Le Secrétariat est préoccupé depuis plusieurs années par le faible taux d'élimination des SAO en Indonésie, qui est lié aux problèmes de mise en œuvre des contrôles des importations de ces substances. Bien que ces problèmes semblent avoir été surmontés et que l'Indonésie ait pu montrer qu'elle a respecté ses engagements, la réduction de la consommation de CFC est importante, passant d'un niveau de consommation autorisé de 2 331 tonnes PAO en 2006 à 1 122 tonnes PAO en 2007 et 30 tonnes PAO en 2008. Ces 30 tonnes PAO sont affectées aux inhalateurs à doseur.

42. Dans l'esprit du Secrétariat, l'Indonésie s'est engagée dans l'accord approuvé par la 44^e réunion à éliminer totalement les CFC tout en gardant la possibilité de soumettre un projet sur les inhalateurs à doseur. En ratifiant le Protocole de Montréal et tous ses amendements, l'Indonésie s'est par ailleurs engagée à éliminer totalement les CFC. La demande soumise par le PNUD au nom du gouvernement indonésien concernant l'autorisation d'utiliser des fonds pour couvrir les entreprises établies après juillet 1995 semble justifiée.

RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

43. Etant donné les observations susmentionnées, le Secrétariat recommande d'autoriser le soutien aux entreprises établies après juillet 1995, étant entendu qu'il est nécessaire pour atteindre une élimination complète et durable et qu'aucun coût supplémentaire n'est à la charge du Fonds multilatéral.

44. Le Comité exécutif est donc invité à autoriser l'utilisation de la souplesse prévue dans l'accord entre l'Indonésie et le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'élimination des

substances qui appauvrissent la couche d'ozone, approuvé par la décision 44/39, pour permettre l'affectation de fonds à des entreprises établies après juillet 1995 dans le programme annuel de mise en œuvre approuvé à la 51^e réunion.

Kirghizistan :

Gestion des halons et stratégie de conformité

Description du projet

45. Le Comité exécutif a approuvé 50 000 \$US pour la gestion des halons et la stratégie de conformité du Kirghizistan à sa 48^e réunion. Le gouvernement du Kirghizistan a écrit à l'ONUDI pour demander la suppression du volet d'investissement du projet car les fonds étaient insuffisants pour acheter tout l'équipement requis et toute tentative d'appliquer ce volet serait à la fois « inutile et contre-productive ». Le Kirghizistan propose d'utiliser la totalité du budget du projet (50 000 \$US) pour les volets ne portant pas sur des investissements et concernant « la sensibilisation, la création d'une base de données détaillée sur les halons, et la mise en place de solutions de remplacement des halons, de normes et codes de bonnes pratiques et d'ajustements juridiques relatifs ».

46. Le PNUE a soumis à la 47^e réunion une première demande concernant une stratégie de gestion des halons au Kirghizistan. Il a été noté que le Kirghizistan avait un niveau de référence nul pour les halons et avait systématiquement déclaré une consommation nulle jusqu'en 2004 lorsqu'une consommation de 2,4 tonnes PAO avait été déclarée au risque de le mettre en situation de non-conformité. Un plan d'action a donc été soumis au Comité d'application qui l'a ensuite approuvé. Le Kirghizistan a une consommation située dans les limites prévues par son plan d'action. La proposition de projet initiale du PNUE prévoyait 15 000 \$US pour le matériel de récupération et de recyclage des halons. La demande totale s'élevait à 50 000 \$US. Le Secrétariat a rappelé au PNUE qu'il ne pouvait pas acheter de matériel. Le PNUE a indiqué que le pays et l'agence espéraient bénéficier d'une certaine souplesse pour utiliser les 50 000 \$US, qui pourraient être exclusivement affectés aux volets ne portant pas sur des investissements.

47. A la réunion où ce projet a été soumis, le Comité a abordé la question des demandes de banques de halons pour les pays ayant des niveaux de référence nuls et une faible capacité documentée en place pour les halons et a décidé que 25 000 à 50 000 \$US pourraient être affectés à ces activités selon le niveau des inventaires (décision 47/10). Il a ensuite demandé au PNUE de réviser sa proposition à la lumière de cette décision et de la soumettre à nouveau à la 48^e réunion (décision 47/17).

48. Cette demande a été soumise à la 48^e réunion par l'ONUDI et non pas par le PNUE car cette agence était dans l'incapacité de fournir un volet relatif aux investissements. Malgré l'absence de capacité documentée en place, à l'exception des 2,4 tonnes PAO déclarées pour 2004, l'approbation du projet a été recommandée à un niveau de 50 000 \$US car le matériel, qui devait coûter 25 000 \$US, était nécessaire pour la récupération et le recyclage du halon-2402 uniquement disponible en Russie et devait être utilisé par l'armée du Kirghizistan.

49. Un délégué était préoccupé par le fait que l'installation du matériel à la Direction des sapeurs-pompiers, relevant du Ministère des situations d'urgence, ne constituait pas une garantie

suffisante de la viabilité de ce projet. Un autre membre a toutefois estimé qu'il fallait approuver le projet au regard des circonstances particulières des besoins du Kirghizistan en halon-2402. Le Comité a donc décidé d'approuver le projet à titre exceptionnel, sous réserve que le Kirghizistan ne demande aucun montant supplémentaire pour son secteur des halons (décision 48/35).

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

50. Dans sa demande, le gouvernement du Kirghizistan a indiqué qu'un appel d'offres international avait confirmé que le coût de la machine de récupération des halons et de l'unité de filtration s'élevait à 25 000 \$US. L'UNO a toutefois estimé que la fourniture de ces deux équipements était insuffisante pour mettre en place une opération de récupération et de recyclage des halons.

51. Le Secrétariat du Fonds a indiqué à l'ONUDI qu'en l'absence du projet d'investissement et étant donné la faible capacité documentée en place, le projet ne pourrait être approuvé qu'à hauteur de 25 000 \$US conformément à la décision 47/10 puisque une capacité documentée en place de seulement 2,4 tonnes PAO serait considérée comme faible. Par ailleurs, si la subvention de 25 000 \$US n'était pas nécessaire en raison des circonstances particulières des besoins du pays en halon 2402, aucun fonds supplémentaire ne pourrait être utilisé pour des activités ne portant pas sur des investissements.

52. L'ONUDI a indiqué qu'un financement de 25 000 \$US fournissait des frais d'agence insuffisants pour la mise en œuvre du projet et est convenu qu'il examinerait la possibilité d'annuler le projet ou de transférer 25 000 \$US du projet au PNUE pour la mise en œuvre du volet ne portant pas sur des investissements.

RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

53. Le Secrétariat du Fonds recommande, en attendant le résultat des discussions de l'ONUDI avec le Kirghizistan et le PNUE, soit l'annulation du projet soit le transfert au PNUE de 25 000 \$US pour le volet du projet ne portant pas sur des investissements et la restitution de 25 000 \$US au Fonds pour reprogrammation.

Liban

Plan national d'élimination des CFC

54. Au nom du gouvernement du Liban, le PNUD a présenté un rapport périodique sur la mise en œuvre du deuxième programme de travail (y compris les tranches de 2005 et 2006) du plan national d'élimination des CFC (PNE) pour examen par le Comité exécutif à sa 52^e réunion. Cette soumission comprend également une demande concernant la quatrième tranche (2007) d'un montant de 100 000 \$US plus 7 500 \$US de coûts d'appui d'agence pour le PNUD et le rapport de vérification des performances des programmes annuels de mise en œuvre pour 2005-2006.

Historique

55. Le PNE du Liban, approuvé par le Comité exécutif à sa 44^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/43), engage le gouvernement à éliminer complètement sa consommation restante de CFC (312,5 tonnes PAO) d'ici la fin de 2008. Il prévoit la conversion d'usines de fabrication d'aérosols, de mousses et d'appareils de réfrigération utilisant des CFC à des technologies de remplacement ainsi que des activités d'élimination dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Les deuxième et troisième tranches du PNE ont été approuvées par la 48^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/35).

Rapport périodique sur la mise en œuvre des deuxième et troisième programmes de travail

56. Diverses activités ont été menées dans le secteur de la fabrication, notamment : des études des entreprises utilisant toujours du CFC dans les secteurs de la fabrication d'équipements de réfrigération et des mousses ; et des appels d'offres suivis de l'acquisition d'équipements de conversion pour les sous-secteurs des aérosols, des mousses et de la réfrigération. Des fonds ont été engagés et la conversion devait être achevée en 2006 dans toutes les entreprises identifiées des trois sous-secteurs. Dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, 25 formateurs et les techniciens à former ont été identifiés, l'acquisition d'équipements de récupération et de recyclage a été entamée et quelque 50 systèmes de réfrigération ont été recensés en vue de leur conversion à des frigorigènes sans CFC. Les politiques et les activités de sensibilisation mises en œuvre à ce jour comprennent la promotion du PNE par une interaction avec le gouvernement, l'industrie et les acteurs commerciaux, ainsi que l'élaboration d'un décret visant à fournir des mandats supplémentaires afin de faire respecter les règlements existants en matière de système d'autorisation des SAO.

57. Toutefois, les événements ayant secoué le Liban en juillet 2006 et les conditions difficiles ayant suivi ces conflits, y compris une situation politique tendue et une sécurité précaire, ont gravement nui à la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO dans le pays. A ce jour 642 457 \$US ont été décaissés et 169 574 \$US supplémentaires ont été engagés. Si l'on considère les dépenses prévues pour 2007, les décaissements s'élèveront au total à 903 300 \$US. Un financement supplémentaire n'est donc pas nécessaire dans l'immédiat. Toutefois, lorsque les activités prévues seront mises en œuvre au cours du second trimestre 2007, un financement complémentaire sera requis pour atteindre les objectifs d'élimination des SAO.

Rapport de vérification

58. Conformément à l'accord entre le gouvernement du Liban et le Comité exécutif, le PNUD a présenté un rapport sur la vérification indépendante des objectifs de consommation de SAO au Liban. D'après ce rapport, la consommation de CFC s'élevait en 2006 à 224,4 tonnes PAO, soit moins que les 235 tonnes PAO de CFC admissibles au titre de l'accord. Les objectifs nationaux de consommation de CFC pour 2005 et 2006 ont été atteints en partie à cause du ralentissement de l'activité économique due à la situation du pays et en partie à cause de la conversion d'entreprises ne répondant pas aux critères requis.

Plan d'action associé à la quatrième tranche

59. Le PNUD demande 100 000 \$US plus coûts d'appui d'agence pour la mise en œuvre de la quatrième tranche du PNE. Le gouvernement entend éliminer 40 tonnes PAO supplémentaires

de CFC en 2007, grâce à la mise en œuvre de plusieurs activités, dont l'assistance technique et la formation du personnel des entreprises de production sur l'entretien des équipements de réfrigération, la finalisation de l'acquisition des équipements de récupération et de recyclage, les réglementations et codes de pratique dans le secteur de la réfrigération et le lancement du programme d'encouragement des utilisateurs finaux.

OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

60. Lors de l'examen du rapport périodique et du rapport de vérification, le Secrétariat a noté que les circonstances spécifiques du Liban au milieu de 2006 et les mesures de sécurité qui ont été mises en place depuis, ont entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre de la majorité des activités du PNE. Etant donné que toutes les activités d'investissement et plusieurs activités d'assistance technique en cours de mise en œuvre ont été mises en veilleuse, le Secrétariat et le PNUD sont convenus que la demande concernant la quatrième tranche serait soumise à la 53^e réunion du Comité exécutif. Les activités lancées avec les trois tranches préalablement approuvées pourront ainsi être totalement mises en œuvre tandis que tous les fonds disponibles seront décaissés ou engagés. Le Secrétariat a également noté que le programme annuel de mise en œuvre pour 2007 soumis par le PNUD a compris plusieurs activités d'élimination dont certaines sont en cours de mise en œuvre. Le PNUD est convenu de solliciter le décaissement de la quatrième tranche à la 53^e réunion du Comité exécutif en novembre 2007, sous réserve de progrès satisfaisants des activités et des décaissements pendant les mois restants de 2007.

RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

61. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Prendre acte du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC au Liban, du rapport de vérification des performances des programmes annuels de mise en œuvre pour 2005 et 2006 et du programme annuel de mise en œuvre pour 2007 soumis par le PNUD ;
- b) Demander au PNUD de continuer d'aider de gouvernement libanais à mettre en œuvre les activités d'élimination des CFC en Liban ;
- c) Prendre note que le PNUD soumettra une demande de décaissement de la quatrième tranche du PNE pour 2007 à la 53^e réunion du Comité exécutif, sous réserve de la soumission d'un rapport périodique supplémentaire satisfaisant sur les activités menées et le niveau de financement décaissé en 2007.

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | C.E. (US\$/kg) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|-----------------|--------------------|
| | | | Project | Support | |
| BHUTAN | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan | UNEP | | \$40,000 | \$5,200 | \$45,200 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Terminal phase-out management plan | UNDP | 0.1 | \$35,000 | \$3,150 | \$38,150 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Bhutan | | 0.1 | \$75,000 | \$8,350 | \$83,350 |
| BRAZIL | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase V) | UNDP | | \$351,000 | \$26,325 | \$377,325 |
| Total for Brazil | | | \$351,000 | \$26,325 | \$377,325 |
| CHINA | | | | | |
| FUMIGANT | | | | | |
| Methyl bromide | | | | | |
| National phase-out of methyl bromide (phase II, second tranche) | UNIDO | 153.2 | \$1,200,000 | \$90,000 | \$1,290,000 |
| Total for China | | 153.2 | \$1,200,000 | \$90,000 | \$1,290,000 |
| COLOMBIA | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase VI) | UNDP | | \$275,600 | \$20,670 | \$296,270 |
| Total for Colombia | | | \$275,600 | \$20,670 | \$296,270 |
| COMOROS | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNEP | | \$77,000 | \$10,010 | \$87,010 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNDP | | \$43,000 | \$3,870 | \$46,870 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Comoros | | | \$120,000 | \$13,880 | \$133,880 |

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | C.E. (US\$/kg) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|-----------------|-------------------|
| | | | Project | Support | |
| CONGO, DR | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase IV) | UNEP | | \$64,540 | \$0 | \$64,540 |
| Total for Congo, DR | | | \$64,540 | | \$64,540 |
| COSTA RICA | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for Annex A Group I substances (first tranche) | UNDP | | \$200,000 | \$15,000 | \$215,000 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. UNDP was urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Costa Rica | | | \$200,000 | \$15,000 | \$215,000 |
| CROATIA | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Monitoring and verification audit report | UNIDO | | \$20,000 | \$1,800 | \$21,800 |
| Total for Croatia | | | \$20,000 | \$1,800 | \$21,800 |
| ECUADOR | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| National CFC phase-out plan: 2007 annual programme | IBRD | 38.0 | \$227,411 | \$17,056 | \$244,467 |
| Total for Ecuador | | | \$227,411 | \$17,056 | \$244,467 |
| GABON | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNDP | | \$50,000 | \$4,500 | \$54,500 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNEP | | \$65,000 | \$8,450 | \$73,450 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Gabon | | | \$115,000 | \$12,950 | \$127,950 |
| JORDAN | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase VII) | IBRD | | \$147,333 | \$11,050 | \$158,383 |

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | | C.E. (US\$/kg) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|-----------------|------------------|-------------------|
| | | | Project | Support | Total | |
| Total for Jordan | | | \$147,333 | \$11,050 | \$158,383 | |
| KUWAIT | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for Annex A Group I substances (first tranche) | UNEP | | \$240,000 | \$31,200 | \$271,200 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for Annex A Group I substances (first tranche) | UNIDO | 15.0 | \$220,000 | \$16,500 | \$236,500 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Total for Kuwait | | 15.0 | \$460,000 | \$47,700 | \$507,700 | |
| MADAGASCAR | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| ODS phase out plan | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNIDO | | \$78,000 | \$5,850 | \$83,850 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNEP | | \$133,000 | \$17,290 | \$150,290 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Total for Madagascar | | | \$211,000 | \$23,140 | \$234,140 | |
| MALAYSIA | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | | |
| National CFC phase-out plan: 2007 annual programme | IBRD | 89.0 | \$275,000 | \$24,750 | \$299,750 | |
| <i>The World Bank and the Government were encouraged to examine closely the need for stockpiling and the functioning of the recovery and recycling programme to plan for the continued demand for CFCs beyond 2010, in view of the approaching final phase-out.</i> | | | | | | |
| Total for Malaysia | | 89.0 | \$275,000 | \$24,750 | \$299,750 | |
| MEXICO | | | | | | |
| SEVERAL | | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase VIII) | UNIDO | | \$247,000 | \$18,525 | \$265,525 | |
| Total for Mexico | | | \$247,000 | \$18,525 | \$265,525 | |

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | | C.E. (US\$/kg) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|-----------------|--------------------|-------------------|
| | | | Project | Support | Total | |
| MOLDOVA | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | | |
| Terminal CFC phase-out management plan (first tranche) | UNDP | | \$152,500 | \$11,438 | \$163,938 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Terminal CFC phase-out management plan (first tranche) | UNEP | | \$74,500 | \$9,685 | \$84,185 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Total for Moldova | | | \$227,000 | \$21,123 | \$248,123 | |
| NEPAL | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNDP | 8.0 | \$75,000 | \$6,750 | \$81,750 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNEP | | \$35,000 | \$4,550 | \$39,550 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Total for Nepal | | 8.0 | \$110,000 | \$11,300 | \$121,300 | |
| NIGERIA | | | | | | |
| SOLVENT | | | | | | |
| Multiple solvents | | | | | | |
| Terminal ODS phase-out umbrella project in the solvent sector (fourth tranche) | UNIDO | 22.9 | \$303,200 | \$22,740 | \$325,940 | 6.59 |
| Total for Nigeria | | 22.9 | \$303,200 | \$22,740 | \$325,940 | |
| OMAN | | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | | |
| Terminal phase-out management plan (first tranche) | UNIDO | 10.0 | \$305,800 | \$22,935 | \$328,735 | |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. UNIDO was urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | | |
| Total for Oman | | 10.0 | \$305,800 | \$22,935 | \$328,735 | |
| ROMANIA | | | | | | |
| PRODUCTION | | | | | | |
| ODS closure | | | | | | |
| Sector plan for production sector (third tranche) | UNIDO | | \$1,000,000 | \$75,000 | \$1,075,000 | |
| Total for Romania | | | \$1,000,000 | \$75,000 | \$1,075,000 | |

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | C.E. (US\$/kg) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|------------------|--------------------|
| | | | Project | Support | |
| SAINT LUCIA | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for the phase-out of ODS in the refrigeration and air conditioning sector (first tranche) | Canada | | \$156,000 | \$20,280 | \$176,280 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The Government of Canada was urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Saint Lucia | | | \$156,000 | \$20,280 | \$176,280 |
| SENEGAL | | | | | |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CFC phase out plan | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for CFCs (first tranche) | UNEP | | \$109,500 | \$14,235 | \$123,735 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Terminal phase-out management plan for CFCs (first tranche) | UNIDO | | \$220,000 | \$16,500 | \$236,500 |
| <i>Approved in accordance with the Agreement between the Government and the Executive Committee. The agencies were urged to take full account of the requirements of decisions 41/100 and 49/6 during the implementation of the TPMP.</i> | | | | | |
| Total for Senegal | | | \$329,500 | \$30,735 | \$360,235 |
| THAILAND | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase V) | IBRD | | \$346,668 | \$26,000 | \$372,668 |
| Total for Thailand | | | \$346,668 | \$26,000 | \$372,668 |
| VENEZUELA | | | | | |
| PRODUCTION | | | | | |
| CFC closure | | | | | |
| National CFC production closure plan (fourth tranche) | IBRD | | \$2,300,000 | \$172,500 | \$2,472,500 |
| <i>The World Bank was requested to complete the dismantling activities at the Produven facility in a timely manner, and continue the verification of the Produven facility in 2008 and 2009 to ensure the permanent closure of the CFC production capacity at the plant.</i> | | | | | |
| Total for Venezuela | | | \$2,300,000 | \$172,500 | \$2,472,500 |
| VIETNAM | | | | | |
| SEVERAL | | | | | |
| Ozone unit support | | | | | |
| Extension of institutional strengthening project (phase VI) | UNEP | | \$118,976 | \$0 | \$118,976 |

List of projects and activities recommended for blanket approval

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/20
Annex I

| Project Title | Agency | ODP (tonnes) | Funds approved (US\$) | | C.E. (US\$/kg) |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------------|-----------------------|------------------|---------------------|
| | | | Project | Support | |
| Total for Vietnam | | | \$118,976 | | \$118,976 |
| GLOBAL | | | | | |
| AEROSOL | | | | | |
| Metered dose inhalers | | | | | |
| MDI regional workshops | UNEP | | \$200,000 | \$26,000 | \$226,000 |
| PHASE-OUT PLAN | | | | | |
| CTC phase out plan | | | | | |
| Assessment of CTC phase-out in the chlo-alkali sector | IBRD | | \$100,000 | \$9,000 | \$109,000 |
| Total for Global | | | \$300,000 | \$35,000 | \$335,000 |
| GRAND TOTAL | | 336.2 | \$9,486,028 | \$768,809 | \$10,254,837 |

Annex II

LIST OF PROJECTS FOR INDIVIDUAL CONSIDERATION

| Country | Project | Agency | Document No. | Issue |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aerosol (MDIs) | | | | |
| Bangladesh | Phase-out of CFC consumption in the manufacture of aerosol MDIs | UNDP, UNEP | ExCom/52/26 | Costs issues under discussion. Policy issue related to MDI projects |
| Islamic Republic of Iran | Phase-out of CFC consumption in the manufacture of MDIs | UNIDO, UNEP | ExCom/52/36 | Costs issues under discussion. Policy issue related to MDI projects |
| Foam | | | | |
| Chine | Sector plan for phase-out of CFC-11 in the Chine foam sector : 2007 annual programme | World Bank | ExCom/52/30 | Authorization for direction of funds to companies with capacities installed after July 1995 |
| Fumigant | | | | |
| Cameroon | Total phase-out of methyl bromide used in stored commodities fumigation | UNIDO | ExCom/52/29 | Cost and policy issues unresolved. A new MYA to be approved, the current practice |
| Phase-out plan | | | | |
| Bosnia and Herzegovina | National ODS phase-out plan (third tranche) | UNIDO | ExCom/52/28 | Action plan is outstanding ; project pending |
| Process agent | | | | |
| Chine | Verification of CTC consumption under Phase II of CTC sector plan | World Bank | ExCom/52/30 | The need to adjust the 14,300 ODP/tonnes for CTC outside Phase I and II |
| India | CTC sector plan : 2007 work programme | World Bank, UNDP/Japan, UNIDO, Germany/France | ExCom/52/35 | Request for funding of enterprises established after 1995 |
| Mexico | Umbrella project for terminal phase-out of CTC | UNIDO | ExCom/52/41 | Cost issues still under discussion ; conclusion pending |
| Solvent | | | | |
| DPR Korea | Plan for terminal phase-out of CTC (fifth tranche) | UNIDO | ExCom/52/37 | Implementation delays |